

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 janvier 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1627)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AE90

présenté par
Mme Dessus

ARTICLE 2

RAPPORT

Compléter l'alinéa 162 par les mots :

« et l'UNICEF ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour continuer de peser sur le plan diplomatique, la France doit maintenir sa place au sein des institutions multilatérales, et notamment des Nations Unies. Le soutien politique et financier de la France en faveur des actions d'urgences humanitaires et de développement des Nations Unies doit être maintenu et renforcé.

L'engagement de la France au sein de l'UNICEF sur la question de la malnutrition infantile est important et doit être mis en valeur.